

AUTORISATION PARENTALE D'ENREGISTREMENT ET D'UTILISATION DE L'IMAGE D'UNE PERSONNE MINEURE

Ce document est destiné à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires pour la captation et l'utilisation de l'image des personnes mineures (photographie, vidéos, voix) dans le cadre de leurs activités au sein des établissements Petite Enfance, Enfance & Jeunesse gérés par la Communauté de communes Roussillon Conflent. Il sera valable sur toute la durée d'inscription de votre enfant à la structure communautaire.

Je soussigné(e) (Nom et prénom du parent ou du représentant légal) :

.....

Demeurant :

.....

Déclare sur l'honneur (*rayez la mention inutile*) :

- Avoir plein exercice de puissance paternelle ou maternelle
- Exercer la tutelle
- Être investi du droit de garde sur le mineur et agir ainsi en qualité de représentant légal de :

Nom, Prénom, date de naissance de(s) l'enfant(s) :

.....

.....

.....

.....

Demeurant :

.....

.....

.....

Autorise les professionnels de la Communauté de communes Roussillon Conflent (personnels de la structure, service communication) à enregistrer, reproduire et représenter l'image et/ou la voix de mon enfant selon les modalités détaillées au verso :

☐ OUI

☐ NON

Fait en deux exemplaires à : **Le :**

Signature (Précédée de la mention « **lu et approuvé** »)

RÈGLEMENTATION & MODALITÉS D'UTILISATION DE L'IMAGE DE LA PERSONNE MINEURE

Textes de référence

Vu le code civil (article 9), la déclaration universelle des droits de l'homme (article 12), la convention européenne des droits de l'homme (article 8) et la charte des droits fondamentaux de l'union européenne (articles 7 et 8)

Vu le règlement général européen n°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données (RGPD) et à la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée le 29 juin 2018 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

Supports et étendue de l'autorisation à l'utilisation de l'image et de la voix

La présente autorisation comprend la captation, la reproduction, la publication et la diffusion des images sous leur forme initiale ou après adaptation pour des raisons techniques, par tout procédé.

Cette autorisation est consentie à titre gratuit et est valable pour une durée illimitée :

- **Pour un usage interne** : cahier de liaison, affichage en structure, projet pédagogique interne à la structure
- **Pour un usage externe** : supports de communication communautaires imprimés (magazine, affiches, programmes, rapport d'activités, dépliant informatif), presse, communication digitale (site internet rousillon-conflent.fr, pages Facebook gérées par la Communauté de communes, blog éphémère géré par la Communauté de communes).

Dans le cadre de la publication d'images sur le web et sur les réseaux sociaux, l'autorisation est valable pour le monde entier.

Conditions de diffusion

La présente autorisation vaut expressément autorisation de diffusion de l'image de l'enfant dans des photos ou des vidéos de groupe ou individuelles. Les légendes accompagnant les photos ou les vidéos ne communiqueront aucune information susceptible d'identifier directement ou indirectement les enfants ou leur famille.

Utilisation bienveillante

Conformément aux dispositions légales en vigueur relatives au droit à l'image, la Communauté de communes Roussillon Conflent s'engage à ce que la publication et la diffusion de l'image de l'enfant ainsi que des commentaires l'accompagnant **ne portent pas atteinte à sa vie privée, à sa dignité et à sa réputation.**

Pour exercer vos droits

En vertu du Règlement général sur la protection des données (RGPD), entré en application le 25 mai 2018, et conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, **le sujet ou son/ses représentant(s) légal/légaux dispose(nt) d'un droit de libre accès, de rectification, de modification et de suppression des données le concernant.**

Pour toute réclamation, vous pouvez adresser un mail au délégué à la protection des données de la Communauté de communes Roussillon Conflent à rgpd@roussillon-conflent.fr. Votre demande doit être accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité comportant votre signature. Si cette démarche reste sans réponse dans un délai de 2 mois ou en cas de réponse insatisfaisante, vous pouvez saisir la CNIL pour contester la diffusion de votre image.

Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)
3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07
ou sur cnil.fr/fr/plaintes

